

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

| NOMBRE DE CONSEILLERS | DATE DE CONVOCATION | DATE D’AFFICHAGE |
|-------------------------|---------------------|------------------|
| Effectif légal 86 | 07 juin 2022 | 14 juin 2022 |
| En exercice 85 | | |
| Quorum 49 | | |
| Votants 64 | | |
| Suffrages exprimés : 64 | | |

Séance du 22 juin 2022

N°220622-75

L’an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pascal LARGILLET, Magalie LEGRAS, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Philippe DUFOUR est représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD
Jacques LEBALLEUR est représenté par Stéphane HAUTOT

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE
Xavier BATUT a donné pouvoir à Bertrand CARPENTIER
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Stéphane FOLLIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Barbara LANGE a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à Raphaël DISTANTE

Absents excusés :

Pascal BAILLET, Isabelle COMONT, David LAMBION

Absents :

Pierre BAZIN, Luc BRÉANT, Jean-François BUREL, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Patrice FAUCON, Didier GASTON, Laurent GODEFROY, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Antoine LECROQ, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jean-Paul RENAUX, René VIMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Magalie LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

RESSOURCES HUMAINES – Transformations d’emplois

N°75

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.511-5 à L.511-8,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

1) Direction des services à la population

Considérant qu'un agent titulaire du grade d'animateur principal de 1^{ère} classe demande son intégration dans la filière administrative sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Considérant que la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique offre cette possibilité dans le cadre de l'intégration directe, il est proposé de transformer l'emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe en emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

2) Service Petite Enfance

Considérant qu'un agent du service petite enfance, titulaire du grade d'agent social principal de 1^{ère} classe, fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant que suite au jury du recrutement, la personne retenue par les membres du jury est positionnée sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, il est proposé de transformer l'emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe en emploi d'adjoint d'animation,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 7 juin 2022,

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise les transformations d'emplois présentées ci-dessus,
- autorise le Président à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 75 - Séance du 08/07/2022 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 08/07/22
Date de publication : 08/07/2022
Le Président,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions de la Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 56 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services



Emmanuel COTTIN

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20220628-220622-75-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022